



PROCES VERBAL

Conseil municipal du 5 septembre 2023

Date de convocation : 29/08/2023

Date d'affichage : 29/08/2023

Conseillers en exercice : 15

Conseillers Présents : 13

Quorum : 8

Votants : 14 dont 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-trois, le cinq septembre, à 18 h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Maire.

Etaient présents : MM Didier TORCHÉ, Audrey CRUCHET-GIRARD, Jean-Claude GOUHIER, Pierrick BERRIGUIOT, Yves BLIN, Gérard CHAUVEL, Olivier CHEVEE, Julie COURTEMANCHE, Michel HAEMMERER, Fabrice LEVASSEUR, Estelle PIAU, Alain PICHER, Sabine RENVOIZÉ

Pouvoir : Michel GERVAIS ayant donné pouvoir à Fabrice LEVASSEUR

Absente : Martine CASSÉ

Secrétaire de séance : Estelle PIAU

Ordre du jour :

- Maison d'Assistantes Maternelles : choix du maître d'œuvre
- Validation du fonds de concours pour le citypark
- Emission d'un avis sur l'enquête publique relative à la Charcuterie du Moulin
- Questions diverses

1- Décisions prises par délégation

Monsieur le Maire donne lecture des décisions n°2023-25 à 2023-29 prises au titre des délégations qui lui ont été consenties par le conseil municipal.

2- Délibérations

CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES – MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Vu le code de la commande publique

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 4 août 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres, décide d'**AUTORISER** M. le Maire à signer le marché public suivant :

Programme

Démolition d'un logement communal et construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles

Mission de Maîtrise d'Œuvre

AMC Architectes

Taux honoraires : 7.50 %

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

PRECISE que le conseil municipal se réserve le droit de revoir sa position sur ce projet en fonction du budget de réalisation et des subventions obtenues.

Interventions :

- *Didier TORCHÉ pour préciser que 9 dossiers ont été retirés, 2 offres sont parvenues*
- *Pierrick BERRIGUIOT pour rappeler que la CAO émet un avis et que seul un crédit d'études est inscrit au budget 2023.*

FONDS DE CONCOURS 2023 : « CREATION D'UN CITYPARK A PROXIMITE DU STADE MUNICIPAL LES QUATRE VENTS »

La commune de Cormes a sollicité la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise pour l'octroi d'un fonds de concours au titre « Opérations diverses » pour « la création d'un citypark à proximité du stade municipal Les Quatre Vents ».

Par délibération en date du 26 juin 2023, le conseil de communauté a alloué à notre commune un fonds de concours d'un montant de 12 500 € au titre « Opérations diverses » pour « la création d'un citypark à proximité du stade municipal Les Quatre Vents ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le fonds de concours attribué, « Opérations diverses » pour « la création d'un citypark à proximité du stade municipal Les Quatre Vents »
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES		
INTITULE DU FONDS DE CONCOURS	MONTANT DEPENSES PREVISION NEL HT	ORIGINE DES FINANCEMENTS	MONTANT DE SUBVENTION	%
la création d'un citypark à proximité du stade municipal Les Quatre Vents	114 043.00	Financement de l'Etat DETR	22 809	20.00
		Conseil Régional		
		Conseil Départemental		
		CCHS	12 500	10.96
		Autres financeurs publics Agence Nationale du Sport	45 605.79	39.99
		TOTAL DES FINANCEMENTS	80 914.79 €	70.95
		PART RESTANT A LA CHARGE DE LA COMMUNE (20 % minimum)	33 128.21	29.05
TOTAL DEPENSES	114 043 €	TOTAL RECETTES	114 043 €	100

Intervention : aucune

AVIS SUR INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – ENQUÊTE PUBLIQUE : SOCIETE SAS CHARCUTERIE DU MOULIN à Cherré-Au

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la société SAS Charcuterie du Moulin a déposé une demande d'autorisation au titre des installations classées auprès de la Préfecture pour l'augmentation de production d'une unité de fabrication de produits charcutiers et de produits appertisés.

Cette demande d'autorisation est soumise à enquête publique pour une durée de 4 semaines soit du 28 août au 25 septembre 2023 inclus.

La commune se trouvant incluse dans le rayon d'affichage prévu par la législation au titre des installations classées, nous avons procédé à l'affichage réglementaire.

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal doit émettre un avis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ÉMET un avis favorable à l'augmentation de production d'une unité de fabrication de produits charcutiers et de produits appertisés de la société SAS Charcuterie du Moulin.

Intervention : aucune

3- Questions diverses

Coffre-fort pour registres d'état civil : Monsieur le Maire rend compte de la demande émise par l'Autorité Judiciaire concernant l'utilisation d'un coffre-fort pour protéger les registres d'état civil. Monsieur le Maire propose que cela soit étudié par en commission.

Travaux rue Henri Poussin et rue de st Segré : Monsieur le Maire présente le bilan financier.

Citypark : Monsieur le Maire précise qu'outre le panneau provisoire sur le financement, le logo de l'Agence Nationale du Sport devra être apposé sur la structure de façon pérenne

Sonorisation : un achat sera fait auprès de ZicMu 2000.

Lagune : un devis sera demandé pour la clôture (en bois, 180 m, + grillage)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Le Président de séance,
Didier TORCHÉ



Le secrétaire de séance,
Estelle PIAU

